

VILLE DE VILLEFRANCHE/SAONE
(Rhône)

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 FEVRIER 2009

**Présents : M. PERRUT, Mme LUTZ, M. FAURITE, M. JAMBON, Mme VELUT, M. RAVIER, M. PICARD, M. DUCRAY, Mme DUBOIS, M. GUENICHON (adjoint(es), M. GEERNAERT, Mme PELOSSE, M. BANCK, Mme PARLIER, M. MOULIN, Mme RUCH, Mme BEAUCLAIR, Mme BAIZID, M. MANDON, M. GOUDARD, M. CHARRIN (jusqu'à la question n° 8), M. ERYILDIZ, Mme SEIVE (jusqu'à la question n° 7), Mme PAGNON, Mme TOINON, M. BRAKENI, M. DESMULES, Mme BERTHOUX, M. RONZIERE, Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET (conseillers municipaux).
M. LACROIX, Trésorier Principal.**

Absents : Mme JACQUEMET (pouvoir à Mme LUTZ), Mme GLANDIER (pouvoir à M. FAURITE), M. CHARRIN (à partir de la question n° 9), Mme CAVELIER-JOLIBOIS (pouvoir à Mme PARLIER), Mme SEIVE (à partir de la question n° 7, pouvoir à M. PERRUT), Mme DUBURE (pouvoir à M. RONZIERE), M. SADDIER (pouvoir à Mme BRUN-PIGUET).

Secrétaire de séance : M. MANDON.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JANVIER 2009.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 janvier 2009 est adopté à l'unanimité.

2 – DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

M. Daniel FAURITE présente le rapport préliminaire au débat des orientations budgétaires.

1) CADRE DU DEBAT

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. (Article L2312-1 du CGCT)

Il faut préciser que ce débat ne fait pas l'objet d'un vote ; seule la mention de sa tenue doit apparaître au procès verbal.

Le débat ne s'organise pas sur la base de chiffres exprimant des propositions précises d'inscriptions budgétaires. La discussion doit porter sur les masses, les priorités et les objectifs.

2) GENERALITES

CONJONCTURE FINANCIERE

- Fini le temps des vaches grasses, nous sommes entrés dans une période plus difficile, où l'évolution prévisionnelle des recettes nous conduira à limiter nos dépenses de fonctionnement pour éviter le fameux "effet de ciseaux".
- Hausse des prix à la consommation = 2 % (Prévisions 2009 de l'Etat, hors tabac).
- La croissance française devrait restée faible en 2009 : + 0.9 % selon les prévisions du consensus des économistes, après 1.1 % en 2008.
- L'inflation en France : Le taux de l'année 2008 est de 2.8 % (de novembre 2007 à novembre 2008). Prévision d'inflation pour 2009 : 2 %.
- Les taux d'emprunt en 2008, tant fixes que variables ont diminué sensiblement par rapport à ceux de l'année dernière, par contre le niveau des marges bancaires a été multiplié par 10 en 6 mois. Taux fixe en décembre 2007 : 4.73 % + marge 0.08 % = 4.81 %, taux fixe en décembre 2008 : 3.74 % + marge 0.90 % = 4.64 %. L'index "Euribor 3 mois" est passé de 4.817 % en décembre 2007 à 3.185 % en décembre 2008 .
- La loi de finances pour 2009 prévoit une indexation de l'enveloppe des principales dotations de l'Etat aux collectivités locales sur l'inflation prévisionnelle pour l'année 2009 : + 2 %.

CONTEXTE LOCAL

- Le nouveau contrat pluriannuel (2009 – 2013) sera conclu avec le Conseil Général du Rhône dans le courant du 1^{er} semestre 2009.
- La situation financière de la ville, compte tenu de ses taux d'imposition, de son endettement, du niveau de son épargne, peut être qualifiée de saine.
- La population totale de la Ville déterminée par le recensement général, nouvelle formule, est de 34 626 habitants pour 2009. (rappel : 31 213 en 1999, 33 422 + 2 891 de population fictive en 2006, 34 893 en 2008).
- Il a été demandé aux services de diminuer leurs propositions de crédits budgétaires de 5 % par rapport au Budget Primitif 2008 (sauf dans les cas de dépenses inéluctables).

3) DETTE

La ville, en 2008 n'a pas eu recours à l'emprunt, compte tenu notamment des opérations d'investissement reportées : il s'agit principalement d'investissement en lien avec d'autres partenaires : mur anti-bruit quartier Troussier, aménagement rue Ampère, restructuration quartier Troussier, travaux réparation dégâts inondations, etc...

Le remboursement en capital des emprunts s'est élevé en 2008 à 2 741 558 €, le flux net de la dette est donc de – 2 741 558 €.

La dette du Budget Principal passe donc de 20 195 000 € au 1^{er} janvier 2008, à 17 453 000 € au 1^{er} janvier 2009 .

Recours à l'emprunt prévu au Budget Primitif 2009 : entre 2 000 000 € et 3 000 000 €

Le montant du remboursement en capital prévu pour 2009 est de 2 792 000 €.

Les frais financiers de 2009 seront inférieurs de 137 000 € (estimation) à ceux de 2008, en raison principalement du non recours à l'emprunt en 2008.

4) FONCTIONNEMENT

a) RECETTES

- RECETTES FISCALES

a) Produit fiscal et allocations compensatrices :

- En 2009, l'augmentation des bases fiscales de Taxe d'Habitation et de Taxes Foncières peut être raisonnablement estimé à + 5 %, globalement, en raison d'une part de l'augmentation physique (Nouveaux logements – Optimisation des bases fiscales) et d'autre part de l'augmentation nominale (le coefficient de majoration des bases

d'imposition TH et FB a été fixé, par la loi de finances 2009 à + 2.5 %, rappel 2008 : + 1.6 %)

- Par contre le montant des allocations compensatrices de taxe professionnelle va diminuer de 18.5 %.

- évolution :

	RAPPEL 2008			Prévisions 2009		
	BASES	TAUX	PRODUITS	BASES	TAUX	PRODUITS
TAXE HABIT FONC BATI F NON BATI	33 975 000	16,72%	5 680 620	35 673 750	16,72%	5 964 651
	37 671 000	19.03%	7 168 792	39 554 550	19.03%	7 527 231
	87 200	27.84%	24 276	87 200	27.84%	24 276
TAXE PROF						
Totaux			12 873 688			13 516 158

b) Taxe d'électricité:

La taxe d'électricité est depuis 2006 collectée par plusieurs "fournisseurs d'électricité". La recette 2009 peut être estimée à 500 000 € (stabilité par rapport à 2008).

c) Taxe additionnelle aux droits de mutations

Prévisions de recettes 2009 : de l'ordre de 780 000 €

Recettes prévues 2008 : 933 000 €

Réalisations 2008 : de l'ordre de 1 150 000 €

- DOTATIONS D'ETAT

La dotation forfaitaire des communes, comme en 2008 comprend trois parts :

- . Une dotation de base déterminée en fonction de la population (entre 60 € et 120 € par habitant)
- . Une dotation proportionnelle à la superficie de la commune
- . Une dotation de garantie, la Loi de finances ne prévoit pas cette année une garantie de progression minimum.

DGF forfaitaire 2008 de VILLEFRANCHE : 6 075 089 €

Compte tenu de la nouvelle population DGF qui passe de 35 114 à 34 847 habitants, la DGF forfaitaire baisserait de 6 075 089 € aux environs de 6 000 000 €

Le montant de cette dotation sera connu probablement début mars.

En 2009, la DSU-CS Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale ne sera pas impactée par la nouvelle population. L'Etat s'est engagé dans la loi de finances 2009 à attribuer à chaque collectivité éligible une augmentation de DSU au minimum égale à 2 %.

La DSU 2008 a été de : 1 889 511 €

Prévision DSU 2009: + 2 % par rapport à celle de 2008 : 1 927 300 €. La notification du montant de cette dotation est faite en général en avril.

La DNP (Dotation Nationale de Péréquation) de 2008 s'est élevée à 253 218 €
Prévision DNP 2009 : de l'ordre de 190 000 €. Cette diminution sensible est due à l'impact de la nouvelle population (effet de palier du potentiel financier).

- AUTRES RECETTES

. L'attribution de compensation de la CAVIL a été réajustée en fonction des rôles supplémentaires de taxe professionnelle perçus par la CAVIL au titre de 2005, année de référence du calcul de cette attribution.

Attribution de compensation 2007 : 9 192 538 €

Attribution de compensation 2008 : 9 416 963 € (dont régularisation de 2006, 2007 et 2008)

Attribution de compensation 2009 : 9 267 648 €

. recettes de droits de stationnements prévues en 2009 : 750 000 €
(rappel prévisions 2008 : 650 000 €) recrutements d'agents en 2009 .

b) DEPENSES

- DEPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel seront aussi limitées que possible (estimation actuelle : sans augmentation par rapport au budget total 2008). Elles tiennent compte des éléments suivants :

- . Augmentation conjoncturelle 2009
- . Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
- . Fin de la mise en place du régime indemnitaire
- . Révision du système de rémunération des animateurs vacataires du service Jeunesse
- . Diminution de la prime d'assurance "Risques statutaires"
- . Augmentation du taux de cotisations patronales CNRACL
- . Application de la GIPA (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat)

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

A ce jour les propositions de subventions aux associations ne sont pas arrêtées.
Prévisions budgétaires 2009 : de l'ordre de 2 600 000 €

- AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

. Les subventions d'équilibre aux budgets annexes sociaux seront comparables à celles de 2008 (170 000 €), en raison du changement des tarifications, du non remboursement des aides soignantes, du paiement des temps de relève, du paiement des gardes de nuit.

5) PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2009 proposés (inscription budgétaire 2009)

Aménagement Urbain

- Participation SAMDIV – Centre Ville
- Aménagement Carrefour Thizy/Jaurès
- Vidéo surveillance espaces publics

Jeunesse, Enfance, Enseignement

- Ecole Maternelle Lamartine (étude et 1^{ère} phase)
- Ecole Maternelle Manon Roland
- Multi-accueil Petite enfance – rue des jardiniers
- Domaine de Bordelan – rénovation intérieure du pavillon
- Centre aéré Marc Julien – rénovation générale

Solidarité, Quartier

- Gymnase de Belleroche – Aménagement et construction de salles d'activités (1^{ère} phase)
- Quartier de Belligny – Rénovation Gymnase
- Locaux CCAS, rue Paul Bert

Sports

- Travaux construction d'une nouvelle piscine (études)
- Stade Montmartin – terrain synthétique

Pour mémoire

BUDGETS ANNEXES : Camping, Parking Chasset, Parking Boiron, Résidence ATHENA, Résidence Georges MERARD, Résidence MA CALADE, Restaurant MA CALADE.

RAPPORT SUR LES ACTIONS MENEES DANS LES ZUS

Conformément à l'article L.1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat des orientations budgétaires doit s'accompagner d'un rapport sur les actions menées dans ces zones.

Les Zones Urbaines Sensibles de Belleroche et de Belligny regroupent 7 865 habitants. Les actions menées, dans ces zones, par la ville, se déclinent en plusieurs axes :

Axe 1 : Soutenir les parents dans leur rôle éducatif auprès de leurs enfants

- Action 1 : conférences et débats sur le thème de l'adolescence organisés en partenariat avec la CAF et le Réseau d'Ecoute d'Appuis et d'Accompagnement à la parentalité
- Action 2 : Parentalité petite enfance : soutien aux parents dans la gestion de la relation avec leurs enfants
- Action 3 : L'enfant de 0 à 3 ans et son équilibre alimentaire : intervention auprès des écoles maternelles et primaires. Identification des habitudes alimentaires en fonction de la culture d'origine, diffusion d'informations sur les recommandations alimentaires de base.

- Action 4 : Participation au programme de réussite éducative dans le cadre du « plan Borloo » avec un accompagnement renforcé sur les secteurs ZUS.

Axe 2 : Accompagnement des habitants dans leurs démarches administratives

- Intervention 1 : Renforcement de l'information sur le rôle du service Vie des quartiers au sein des maisons de quartiers.
- Intervention 2 : Accueil de la population

Axe 3 : Contribuer à l'intégration des populations d'origine étrangère

- Intervention 1 : Amélioration de communication en français

Axe 4 : Repérage et résolution de difficultés par quartiers

- Action 1 : Les comités techniques
- Action 2 : Implication des jeunes adultes dans les chantiers municipaux
- Action 3 : Les cellules d'échanges des intervenants sociaux

Axe 5 : Garantir l'accès aux loisirs des personnes les plus modestes et placer l'habitant au centre du projet

- Action 1 : Les ateliers pour adultes
- Action 2 : Sorties Familiales
- Action 3 : Centre de découvertes sportives (CDS)
- Action 4 : Cinéma en plein air
- Action 5 : Partenariat avec le CCAB : Associer jeunes et adultes à des événements festifs et faire entrer la « culture » dans les quartiers .
- Action 6 : Renforcer le rôle de « centres ressources » des maisons de quartiers pour les associations et les habitants porteurs de projet.

Axe 6 : Solidarité

Action 1 : Colis de Noël aux personnes âgées

En plus de ces actions menées par le service « Vie des quartiers », le service « Jeunesse », réalise des animations péri-scolaires (soutiens à l'apprentissage de la lecture, aide aux devoirs...), des animations extra-scolaires (centre des loisirs...).

Toutes ces actions font l'objet d'évaluations régulières et la tenue de tableaux de bord permet de mesurer la pertinence des actions face aux attentes du public et des partenaires.

Pour 2009 :

En dehors des investissements prévus dans les quartiers de Belleruche et Béliigny, la commune de Villefranche a conventionné avec l'état (cf CM de décembre 2008) pour renforcer sa présence dans les quartiers.

Deux agents supplémentaires sont en cours de recrutement. Ils seront chargés de l'accompagnement des jeunes adultes et des personnes isolées sur les quartiers en développement social urbain dans le but d'améliorer le lien social, aider à l'insertion sociale

et professionnelle, mais également œuvrer dans le domaine de la tranquillité, de la sécurité et de la prévention.

Chaque semestre, un comité de pilotage composé de représentants partenaires (DDTEFP, préfecture...) assurera le suivi du dispositif.

Il est à noter les interventions suivantes :

M. PERRUT rappelle que, lors de la commission des Finances, M. FAURITE a demandé quelles étaient les propositions de l'opposition dans le cadre de la préparation du budget pour un examen des dites propositions.

« Lors de la mise en œuvre du budget supplémentaire 2008, certains ont pu dire que la majorité allait trop vite dans l'engagement des dépenses. Je peux dire que nous n'avons pas de regrets car ces travaux ont été un apport pour l'économie locale. Les orientations budgétaires présentées ce jour tiennent compte de notre situation d'aujourd'hui qui n'est pas celle des mois précédents. En effet, il était à l'époque fait mention de diverses inquiétudes quant à la population de notre ville, quant au mode de calcul par l'Etat de la DSU et de la DGF et quant aux montants des aides extérieures telles que le Conseil Général ou les aides apportées suite aux inondations subies par la Ville.

Les orientations proposées résultent d'une volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement». Il rappelle également que les orientations ne sont pas le budget.

M. LE DEPUTE-MAIRE fait part des engagements de la majorité sur 3 points :

1 - un suivi rigoureux du fonctionnement car il n'est pas possible que les dépenses augmentent plus vite que les recettes ;

2 - un plan ambitieux d'investissements pour soutenir l'économie par la réalisation des travaux les plus attendus notamment pour l'enfance, la jeunesse et la famille ;

3 – pas d'augmentation d'impôts cette année contrairement à certaines villes. Cette position est valable pour l'année 2009, un réexamen sera nécessaire les années suivantes.

M. FAURITE rappelle que pour la préparation du budget, il a demandé de la rigueur dans le fonctionnement et de l'ambition pour les investissements. Si les dépenses de 2009 seront inférieures à celles de 2008 alors les recettes seront en augmentation, cela tient à la façon dont ont été pris en compte les éléments d'établissement du budget. En effet, il a été décidé de ne pas partir du prévisionnel de l'an passé mais bien de la réalisation effective des dépenses en 2008. C'est ce qui permettra de maintenir pour 2009 des dépenses de personnel équivalentes à celles de 2008.

Lors de l'établissement du budget, il s'est posé 3 questions : la ville a-t-elle les ressources suffisantes par rapport aux dépenses prévisibles ? la ville est-elle condamnée à augmenter la pression fiscale ? la ville a-t-elle un train de vie trop élevé ?

En ce qui concerne le rapport sur la Dotation de Solidarité Urbaine joint au débat d'orientation budgétaire, il rappelle qu'une présentation plus complète sera effectuée par M. RAVIER au Conseil municipal du mois de juin et souligne que deux agents sont en cours

de recrutement qui seront chargés de l'accompagnement des jeunes adultes et des personnes isolées dans les quartiers en développement social urbain.

M. LE DEPUTE-MAIRE souligne que le maintien des dépenses de fonctionnement 2009 au niveau de celles de 2008 a pu surprendre. Mais cela est le résultat des actions engagées : chiffrage des dépenses sur le réalisé et non sur le prévisionnel, optimisation des crédits par les services et réduction des dépenses dans certains secteurs, tout cela sans remettre en cause les aides aux associations mais surtout par un effort interne. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sera améliorée, les contrats ont été et continueront d'être renégociés, la gestion des achats sera améliorée, on peut noter déjà l'économie de 70 000 € effectuée en 2008 sur les différentes fournitures. L'ensemble de ces données sont valables pour l'année 2009, mais bien entendu, si ultérieurement de nouvelles structures voient le jour, notamment pour la petite enfance, il conviendra également de créer les emplois nécessaires ; mais à ce moment-là, les habitants sauront sur quels domaines portent les efforts et à quoi servent leurs impôts.

Des tableaux de bord ont été établis recensant l'ensemble des investissements nécessaires et des priorités ont été définies jusqu'en 2014. Si l'ensemble des projets était retenu, il faudrait deux mandats pour les réaliser. En effet, l'ensemble des investissements sur le mandat s'élève à 45 - 50 000 000 €. Il conviendra donc d'analyser les moyens à mettre en face. Notre dette devra rester stable, environ 20 - 25 000 000 € en 2014 sachant qu'il s'agit là de prévisions qui pourront être modifiées. Les gros investissements futurs ont déjà été déterminés que ce soit dans les quartiers, pour le sport, le social ou dans certains bâtiments. Le budget n'est qu'un instrument mais derrière il faut des volontés !

Mme LEBAIL-COQUET déclare que cet exposé lui rappelle une fable de La Fontaine qui dit que la cigale ayant chanté tout l'été, se trouva fort dépourvue lorsque la bise fut venue. En effet, la majorité a pu chanter tout l'été avec l'argent utilisé au budget supplémentaire et laissé par la municipalité précédente. Mais, en raison de la situation économique mondiale, et devant la réalité des faits, le gouvernement n'a cessé de revoir sa copie à la baisse et de réduire les prévisions du taux de croissance. Cette récession conduit à des conséquences dramatiques pour les caladois, la crise frappe toujours les plus démunis. Ne pourrait-on pas considérer que cette année il y a une situation exceptionnelle et qui mérite un budget à la hauteur des enjeux ? En effet, le budget de la commune a un impact important sur les conditions de vie des hommes et des femmes, notamment dans les quartiers en difficulté.

Elle note d'ailleurs que l'aide de l'Etat a baissé de 5 % depuis 2006 et que les villes sont conduites à gérer les conséquences sociales de la politique nationale. La RGPP qui vise à diminuer les dépenses publiques transfère les charges sur les collectivités territoriales, ce qui fait que les services au quotidien en pâtissent. La baisse de fonctionnement de 5 % ne fait que poursuivre la politique des budgets précédents alors qu'il faut prioriser l'aide au scolaire, au social, etc... Il faut augmenter l'aide au C.C.A.S., aux associations caritatives ou oeuvrant dans les ZUS, améliorer l'aide aux cantines, augmenter le nombre de places en colonies et en CLSH. Il convient également de baisser les tarifs. C'est la politique qui devrait être conduite alors que la municipalité multiplie les réceptions. L'instauration de critères pour les subventions permettra plus de justice ; il convient donc d'en tenir compte dans le budget. La ville possède des marges de manœuvre, il y en a encore notamment dans le domaine des économies d'énergie et il faut utiliser ces crédits notamment pour les écoles délaissées ces dernières années.

Mme BRUN-PIGUET fait observer que tous ces indicateurs financiers positifs traduisent aussi un certain immobilisme et elle se demande s'il est possible de maintenir le niveau des services publics nécessaire tout en assurant une stabilité fiscale. En ce qui concerne les dépenses de personnel qui sont stables, elle se demande si cela ne traduit pas plutôt une baisse. Elle souhaiterait également savoir quels critères ont été appliqués pour fixer une baisse uniforme de 5 % du budget de fonctionnement.

M. LE DEPUTE-MAIRE répond que le discours politique de Mme LEBAIL-COQUET pourrait s'appliquer à l'ensemble des communes. En ce qui concerne les dépenses pour les vœux, il répond qu'elles ont été réduites et que les dépenses de communication sont maîtrisées.

Mme LEBAIL-COQUET propose un budget du toujours plus alors qu'il faut bien fixer des priorités. Tout ne peut pas être prioritaire.

M. RONZIERE remercie M. FAURITE pour les informations et les précisions qui ont été communiquées. Il salue la démarche engagée et regrette que certains qui étaient élus pendant 18 ans à une position éminente n'aient pas eu à cette époque la même démarche. Comme d'habitude, ce débat est un peu surréaliste car les chiffres sont déjà arrêtés et il se déclare choqué par une phrase du rapport qui indique : « fini le temps des vaches grasses ». En effet, il n'a jamais eu le sentiment que la municipalité précédente ait jeté l'argent par les fenêtres ou qu'elle ait bénéficié de facilités financières exceptionnelles. Certes, la période est plus difficile, il faut donc gérer avec prudence et maîtriser le fonctionnement. C'est ce qui est proposé. C'est donc possible alors qu'on lui affirmait le contraire les années précédentes. Néanmoins, il ne faut pas ajouter de l'inquiétude, d'abord la situation financière de la Ville est saine, c'est à mettre au crédit du Maire et de l'équipe précédente et c'est une chance collective pour tous les élus. Ensuite, les ressources en 2009 sont quasi équivalentes à celles de 2008. Les discours alarmistes précédemment tenus ne sont donc plus de mise. Il note une augmentation des bases de 5 %, les caladois verront donc leurs impôts augmenter.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, il est d'accord pour la maîtrise des dépenses et satisfait que les dépenses de personnel restent stables. Il émet une réserve sur la baisse uniforme de 5 % des dépenses de fonctionnement, des économies sont certes à faire mais il n'est pas partisan du dogme des 5 % pour tous et il espère que cette décision sera sous-tendue par des analyses précises.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, c'est le point qui l'a le plus déçu car il y a peu d'indications sur le budget d'investissement. Il se réjouit que le Député-Maire ait annoncé que la Ville allait investir. Il souhaite que ce soit dans des équipements utiles au plus grand nombre. Cela permettra de préparer l'avenir et de soutenir l'économie.

Il fait part ensuite de ses propositions pour l'avenir :

1 - le Programme Local de l'Habitat prévoit la construction de 1 700 logements sur Villefranche, ce qui fait plus de 4 000 habitants. Il convient donc de prévoir cette évolution et que pour cela, des marges de manœuvre soient constituées permettant d'anticiper les problèmes qu'il s'agisse du stationnement, des écoles, des crèches, etc...

2 – Il souhaite qu'une priorité soit accordée à l'enfance et à la famille.

La rénovation urbaine doit se poursuivre et le choix doit être fait de l'environnement et du développement durable.

Un plan va être mis en place, c'est bien, mais il faudra s'assurer qu'il dispose de moyens budgétaires suffisants. Il conviendra également de s'investir pour l'emploi en lien avec la CAVIL. La Ville doit accompagner les demandeurs d'emploi.

Pour ces différents projets, son groupe fera des propositions très concrètes. Il indique qu'il partage les trois points énoncés par le Député-Maire et qui sous-tendent la préparation du budget et demande qu'il n'y ait pas d'augmentation des taux sur la durée du mandat.

M. FAURITE précise que l'expression « vache grasse » est une expression utilisée au niveau national, c'est pour cela qu'elle a été reprise dans le rapport. Il indique ne pas être un élu politique et être respectueux des gens qui travaillent. Il estime que plus les services seront recentrés sur leurs missions, plus ils seront efficaces. Il souhaite que la ville mette en place des procédures plus modernes de façon à améliorer la qualité du service rendu et à réaliser également des économies. Il indique à M. RONZIERE que l'augmentation des bases ne signifie pas une augmentation des taux.

M. LE DEPUTE-MAIRE confirme qu'il n'y aura pas d'augmentation de 5 % des impôts mais que c'est la masse globale qui augmentera de 5 % en raison de l'arrivée de nouveaux habitants. Il rappelle que seuls 50 % des Caladois paient l'impôt. Il maintient que la situation financière de la ville était plus facile les années précédentes. En ce qui concerne les taux, il déclare ne pas pouvoir prendre l'engagement à ce jour de ne pas les augmenter pour les années suivantes. En effet, il rappelle une nouvelle fois que si une réduction des dépenses a été obtenue cette année c'est parce que les prévisions 2009 sont basées sur les dépenses réelles 2008 et non pas sur les prévisions du budget primitif. Il considère qu'il vaut mieux partir de bases sérieuses et strictes.

L'investissement en 2009 s'élèvera à 5 - 6 000 0000 €. L'accent sera mis sur la remise en état du patrimoine et 2 000 000 € de dépenses supplémentaires seront inscrites au budget d'investissement. Il rappelle d'ailleurs que 2 500 000 € de travaux sont liés aux dégâts provoqués par les inondations.

Mme LUTZ rappelle les travaux qui sont à effectuer à l'école Lamartine : suppression d'un préfabriqué avec, en conséquence, la réduction des dépenses d'énergie et création d'une classe en dur ; à Manon Roland, création d'une classe en plus de même à Albert Camus ; les travaux au Centre Aéré Marc Julien prévoient également une amélioration de l'isolation des bâtiments.

M. GUENICHON se déclare satisfait car il n'y a pas de remise en cause de la politique conduite en matière culturelle qui bénéficie toujours du soutien de la municipalité.

M. BANCK précise, qu'en matière de travaux de voirie, des investissements seront réalisés dans l'ensemble des quartiers. Tous les besoins ont d'ailleurs été recensés par les services Techniques.

M. CHARRIN se félicite de la rigueur de la gestion de l'ancienne municipalité à laquelle il a appartenu et qui permet à l'équipe majoritaire actuelle de maîtriser la dette, les taux et le budget de fonctionnement.

Il précise que le rythme annuel de l'inflation indiqué par l'INSEE s'élève à 1 %. En tout état de cause pour gérer avec rigueur, il faut soit diminuer les dépenses, soit augmenter les recettes.

M. JAMBON se déclare satisfait d'avoir pu tenir les orientations prévues sur le budget des sports. De gros investissements seront réalisés : la nouvelle piscine, utile à tous les âges de la vie, depuis les enfants jusqu'aux seniors ; cette piscine en mauvais état, accueille d'ailleurs actuellement 2 700 personnes par semaine ; le terrain synthétique Montmartin sera utile à beaucoup d'enfants des écoles ou des associations. Il rappelle la mise en place des critères pour justifier les subventions.

M. RAVIER souhaiterait que l'on puisse présenter le rapport sur l'utilisation de la DSU avant le mois de juin. En ce qui concerne la baisse des dépenses de fonctionnement de 5 %, cela a conduit les services à trouver des recettes en interne et à optimiser l'utilisation des crédits. De même, cela a conduit à rationaliser les compétences de la Ville avec celles de la CAVIL. Les subventions ont pu être ainsi augmentées pour certaines associations. Il faut également que la Ville s'engage à rechercher des aides extérieures. L'impact du PLH ne sera également pas négligeable. Il estime que ne pas augmenter les impôts pendant une période de crise, c'est faire acte social ; il pense que respecter le développement durable, c'est aussi laisser aux générations futures des marges de manœuvre suffisantes notamment en diminuant la dette.

Mme DUBOIS déclare que les deux soirées nouvelles créées par le service Communication (Classe en 9 et Bal des 10 ans) créent du lien social et c'est important.

M. DUCRAY tient à intervenir pour signaler le civisme des Caladois. En effet, il y a 6 ans, le taux de respect du stationnement était de 30 %, actuellement, il est de 50 %.

M. LE DEPUTE-MAIRE insiste sur le fait que le budget proposé est construit par une équipe qui travaille ensemble.

3 – REVISION DES TARIFS DES VACATIONS FUNERAIRES

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de fixer à 20 € le taux unitaire de la vacation funéraire.

4 – LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LE NETTOYAGE DES LOCAUX DE LA MEDIATHEQUE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert ;
- autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les candidats retenus par la commission d'appel d'offres dans le cadre de l'enveloppe budgétaire définie ci-après :
 - le montant annuel des dépenses se situera entre un montant minimum de 20 000 € HT et un maximum de 55 000 € HT.

5 – SUBVENTION 2009 A L'AMICALE DES EMPLOYES TERRITORIAUX – DEMANDE D'ACOMPTE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide le versement à l'Amicale des Employés territoriaux d'un acompte d'un montant de 20 000 € sur la subvention de l'exercice 2009.

6 – RESTRUCTURATION DU COMPLEXE SPORTIF MONTMARTIN : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve le projet de restructuration du complexe sportif Montmartin ;
- sollicite du Conseil Régional Rhône-Alpes l'aide financière la plus élevée possible ;
- autorise le Député-Maire à entreprendre toutes démarches en ce sens.

Il est à noter l'intervention suivante :

Mme LEBAIL-COQUET confirme que la Région soutient la pratique sportive des jeunes d'une part par la carte M'ra et ensuite par l'aide à la rénovation de certains équipements sportifs. Elle souligne néanmoins que le budget des sports à la Région n'est pas un des plus importants.

7 – TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT « PAVILLON » AU CENTRE DE LOISIRS DE BORDELAN - DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE VILLEFRANCHE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve le programme des travaux de rénovation du bâtiment « pavillon » du Centre de Loisirs de Bordelan ;
- sollicite l'aide financière la plus élevée possible de la Caisse d'Allocations Familiales de Villefranche ;
- autorise Monsieur le Député-Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

8 – APPROBATION DU PROJET RENOVATION ET EXTENSION DU GYMNASSE DE BELLEROUCHE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 3 abstentions (M. RONZIERE, Mme BERTHOUX),

- approuve l'avant-projet détaillé établi par le maître d'œuvre (Cabinet ARTECH) ;

- autorise le Député-Maire à signer la demande du permis de construire ;
- autorise le Député-Maire à procéder à la dévolution des travaux et à signer les marchés conformément aux décisions d'attribution de la commission d'appel d'offres dans la limite de l'estimation prévisionnelle fixée à 615 000 € HT.
- autorise le Député-Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat, du Département et de la Région.

Il est à noter les interventions suivantes :

M. RAVIER précise que sera insérée une clause d'insertion dans les marchés publics et que le CNDS a déjà alloué une subvention de 30 000 € pour ce projet.

M. RONZIERE se déclare favorable à la rénovation du gymnase et des vestiaires, même si le terrain n'est pas aux normes ; mais il est en désaccord avec le projet de création d'une salle de musculation car ce n'est pas à la Ville à se substituer à des opérateurs privés. La Ville n'a en outre pas vocation à financer une salle de musculation dans chaque quartier. Il n'est pas favorable non plus à enfermer les jeunes dans leur quartier. Il préférerait plutôt une démarche responsabilisante en aidant les jeunes à être autonomes et donc à trouver un travail pour payer eux-mêmes leurs loisirs.

Ce projet est très coûteux pour être utilisé par peu de monde, alors qu'on refuse notre aide à certains dirigeants de clubs. Il demande que ce rapport soit retiré de l'ordre du jour afin qu'il puisse être discuté avant décision.

M. RAVIER rappelle qu'en ce qui concerne le terrain, il n'est pas aux normes pour l'équipe senior seulement, toutes les autres équipes de l'Olympique de Belleroche peuvent y jouer. Ce projet vise à une remise en état, voire même en hygiène, des vestiaires. Ces vestiaires sont utilisés par tous les enfants de l'école. Sur le projet global, la salle de musculation ne représente que 187 000 €. En fait, la dépense principale porte sur le gymnase et les vestiaires. Il précise que la salle de musculation sera utilisée par le club de foot et les autres clubs de la ville et pourra même être ouverte à l'ensemble des jeunes de la ville.

M. RONZIERE répond que ce qui coûte cher, c'est l'extension.

M. JAMBON indique que le montant de la cotisation dans les clubs privés est très élevé et que les jeunes des quartiers ne peuvent s'y inscrire.

M. BRAKENI se déclare choqué par le fait que l'on cantonne les jeunes originaires des quartiers à de la gymnastique ou de la musculation. Il préférerait que des dépenses aussi importantes soient réservées à aider des étudiants qui n'ont pas les moyens d'aller à la fac et qui, en contrepartie, pourraient aider les enfants de l'ensemble des quartiers de la ville. Il serait plutôt favorable à la création d'une salle de musculation au centre-ville.

M. RAVIER répond que les clubs de quartier ont tous leur utilité, sinon, il suffirait d'avoir un seul grand club et un seul grand stade pour toute la ville. En effet, cela permet de donner le goût aux jeunes de la pratique sportive et de rejoindre ensuite d'autres structures. Cela permet également d'accueillir des personnes originaires d'autres quartiers.

Il répond également à M. BRAKENI que l'on ne peut opposer la création d'un équipement à l'aide apportée aux individus. Il souhaiterait savoir pourquoi M. RONZIERE est favorable à la salle de musculation de Béliigny et opposé à celle de Belleruche.

M. RONZIERE rétorque que chaque groupe peut avoir des approches différentes d'un même problème. En effet, il rappelle que la rénovation de la salle de Béliigny est indispensable pour un problème de santé publique en raison de la présence d'amiante dans les parois.

M. LE DEPUTE-MAIRE se demande pourquoi les Caladois ne pourraient pas se rendre à Belleruche pour utiliser cette salle de musculation. Il précise à M. BRAKENI que dans ce projet, on parle de dépenses d'investissement alors que ses propositions concernent le fonctionnement. Mais il souhaiterait néanmoins entendre les propositions précises de M. BRAKENI afin de voir si elles peuvent être mises en œuvre. Il rappelle que ce projet de salle de musculation était un projet ancien auquel était très attaché son prédécesseur qui envisageait, lui, de le faire dans la maison de quartier ce qui n'a pas été le choix effectué car cette maison garde toujours son utilité. Il rappelle également que ce projet était soutenu par M. Bernard CLAUSEL . Il s'agit donc de tenir des engagements qui ont été pris.

M. GALLAND est favorable à la création de salles de sport municipales car les salles de sport privées coûtent trop cher. Il ne se déclare pas favorable à l'installation d'équipements supplémentaires en centre-ville.

M. RONZIERE indique qu'on pourrait très bien utiliser la salle de Béliigny depuis tous les quartiers.

M. RAVIER indique que le projet prévu à Béliigny s'élevait à 700 000 € pour une seule salle de musculation. Il est donc prévu de réaliser une salle plus modeste à Belleruche et de diminuer le projet de Béliigny afin de réaliser une salle utilisable par la population proche.

M. LE DEPUTE-MAIRE indique que la salle créée à Belleruche pourra être polyvalente.

9 – EXONERATION PARTIELLE DES DROITS DE VOIRIE CONCERNANT LA BRASSERIE « LA TERRASSE ».

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide l'exonération partielle des droits de voirie d'un montant de 828,60 € concernant la brasserie « La Terrasse » pour l'année 2008, le solde dû à la Ville s'élevant à 4 143 €.

10 – RUE DE LA FRATERNITE, ANGLE RUE BLERIOT : DECLASSEMENT D'UN DELAISSE DE VOIRIE ET VENTE A M. J.P. DEBEAUNE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve le déclassement d'une emprise de 115 m² environ située rue de la Fraternité, angle rue Louis Blériot .

- autorise la vente par la commune dudit terrain au prix de 40 € le m² au profit de M.JP DEBEAUNE,- l'avis du domaine ayant été recueilli- ;
- autorise M. le Député-Maire à signer l'acte correspondant qui sera établi par Maître HEILIGENSTEIN, notaire associé, aux frais de l'acquéreur.

11 – RECONSTITUTION DE L'OFFRE TROUSSIER : VENTE PAR LA VILLE A HABITAT BVS D'UN BIEN SITUÉ SUR LA COMMUNE DE GLEIZE, RUE DU STADE MONTMARTIN.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide la vente au profit d'Habitat BVS au prix de 380 000 € - l'avis du Domaine ayant été recueilli -, d'un terrain d'une superficie de 2 873 m² situé sur la commune de Gleizé, rue du Stade Montmartin, cadastré AM n°101 ;
- autorise M. le Député-Maire à signer la convention correspondante à intervenir entre la Ville et Habitat BVS ;
- autorise M le Député-Maire à signer l'acte correspondant qui sera établi par Maître Taithe, notaire associé, aux frais de l'acquéreur.

Il est à noter l'intervention suivante :

M. GALLAND regrette que l'on ne construise sur cette parcelle que 22 logements. En effet, il n'a pas été possible de modifier le Plan d'Occupation des Sols afin d'autoriser une densité supplémentaire. Il rappelle d'ailleurs, à cette occasion, qu'il avait soutenu la position de Villefranche lors de l'examen de ce problème à la CAVIL à Gleizé.

12 – TARIFS CONCERNANT LA FOURRIERE DES VEHICULES.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve les tarifs suivants qui interviendraient à compter du 1^{er} mars 2009.

- Opérations préalables	:	15,67 € TTC l'unité
- Enlèvement d'un véhicule	:	96,00 € TTC l'unité
- Expertise	:	53,07 € TTC l'unité
- Frais de garage	:	4,57 € TTC/jour

13 – POURSUITE DE LA MISE A DISPOSITION GRATUITE PAR LA VILLE DE VILLEFRANCHE AU BENEFICE DE L'ECOLE DE POLICE DE CHATEL GUYON D'UN APPARTEMENT SITUÉ 355 RUE LAMARTINE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de poursuivre la gratuité du loyer du logement du rez-de-chaussée jusqu'au 31 Décembre 2009 ;
- dit qu'après cette date cette convention se renouvellera par reconduction expresse ;
- dit que les fluides restent à la charge de l'Ecole de police de Châtel Guyon.

14 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve les modifications proposées du tableau des emplois.

15 – RENOUELEMENT DU CONTRAT DU CHARGE DE COMMUNICATION – DES RELATIONS PUBLIQUES ET DU MECENAT AU MUSEE PAUL DINI.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide le renouvellement du contrat du chargé de communication – des relations publiques et du mécénat au Musée Paul Dini pour une durée de 1 an renouvelable.

16 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : PLACE DE PARKING 620 RUE DE THIZY – BAIL DE DROIT COMMUN AVEC M. ALTAZIN PATRICK.

Le Conseil municipal est informé que M. GEERNAERT a signé avec M. ALTAZIN Patrick un bail de droit commun aux principales conditions suivantes :

- indemnité d'occupation trimestrielle d'avance de 162,20 €
- prise d'effet : 8 janvier 2009
- charges et taxes mises à la charge du locataire par la loi
- engagement pour 1 an renouvelable par tacite reconduction
- caution de 150 € pour le loyer
- caution de 36 € pour le dispositif d'accès bip.

17 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : BAR RESTAURANT DE LA PLAGE SIS 2828 ROUTE DE RIOTTIER – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA SAISON 2009, 2010 ET 2011 AVEC MME DOROTHEE DUREUX.

Le Conseil municipal est informé que M. GEERNAERT a signé avec Mme DUREUX Dorothee une convention d'occupation du domaine public pour les saisons 2009, 2010 et 2011 aux principales conditions suivantes :

- indemnité d'occupation pour 2009 fixée à 4 400 € ; cette redevance sera ensuite révisée chaque année suivant la variation de l'indice du coût de la construction.
- durée : du 1^{er} mai 2009 au 30 septembre 2009
du 1^{er} mai 2010 au 30 septembre 2010
du 1^{er} mai 2011 au 30 septembre 2011
- charges et impôts mis à la charge du locataire par la loi
- ce droit d'occupation n'est pas soumis à la TVA.

Prochain Conseil municipal : le 2 mars 2009

Vu, le Secrétaire de séance,

Vu, le Député-Maire,

O. MANDON

B. PERRUT